

Mairie de MORTEMART



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 6 février 2023 à 20 h 00

Convocation du 02.02.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février, le Conseil Municipal de la commune de MORTEMART, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Marie-Catherine BARRET-BONNIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02.02.2023

Présents : Mme Marie-Catherine BARRET-BONNIN, M. Didier CAILLAUD, Mme Eva SALA, Mme Mireille GRANDIN, M. Sylvain GRANDIN, Mme Odette ROBUCHON.

Absents excusés : M. Dominique DESERT donnant pouvoir à M. Didier CAILLAUD, Mme Jane-Lola SEBAN donnant pouvoir à Mme Eva SALA, Mme Nathalie TROUILLET donnant pouvoir à Mme Marie-Catherine BARRET-BONNIN, Mme Solange JEANNET.

A été élu secrétaire de séance : M. Didier CAILLAUD

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2022 est arrêté à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour est consacré aux points suivants :

CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR A TEMPS NON COMPLET

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de Mortemart de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de pallier le départ de l'agent titulaire en charge du secrétariat de mairie, considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail hebdomadaire pour répondre aux besoins de la collectivité, considérant la nécessité de pouvoir ouvrir ce poste à un autre cadre d'emploi que celui d'adjoint administratif principal.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame la Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de la création d'un emploi de rédacteur à temps non complet, soit 30/35^{ème} pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} avril 2023.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou par dérogation par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8-3 du Code Général de la Fonction publique pour les communes de moins de 1000 habitants.

- de la modification du tableau des effectifs.

Madame la Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DIVERS

Remerciements :

Mesdames BREGERON et BRANDY ont adressé des remerciements écrits à la municipalité pour leurs colis de Noël. Les familles BERTUCELLI, LECOMTE, THEVENET, VOLPETTI ont remercié la commune pour les témoignages de sympathie qui leur ont été adressés à l'occasion du décès de leurs proches.

Absence de la secrétaire de mairie d'ici son départ fin février :

- Madame REVEILLERE quittant son poste de secrétaire de Mairie à la fin du mois de février 2023, elle a formulé le 31 janvier la demande de solder ses congés d'ici son départ. Compte tenu du peu de temps qu'il restait d'ici son départ pour effectuer les nombreuses tâches en attente, Madame la Maire a souhaité avoir l'avis du Conseil Municipal qui, après en avoir débattu, ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

- 4 jours plus tard, le 4 février 2023, Madame REVEILLERE a informé Madame la Maire qu'elle était en arrêt de travail jusqu'au 15 février.

Travaux de l'Eglise

Quatre des six vitraux de l'église sont d'ores et déjà posés ainsi que leurs raquettes de protection. Les deux derniers vitraux seront installés mi-mars. Une réunion de chantier est prévue le 10 février à 8h30.

Sinistre du clocher

La mise sous protection du clocher à l'aide d'un parapluie ne pourra être réalisée eu égard à son coût prohibitif pour la Commune. Un autre type de bâchage va être envisagé.

Une convention va être signée avec la DRAC qui assurera l'assistance à la maîtrise d'ouvrage à titre gracieux pour les travaux de restauration du clocher.

Manifestations à venir

- 1^{er} et 2 avril 2023

Deux événements importants se dérouleront en parallèle à Mortemart le 1^{er} week-end d'avril :

Mortemart-Tourisme en Limousin accueille au Château des Ducs le Salon des Vins Naturels organisé par l'association de Montrou-Sénard « Du Goulot Pour Tous ».

Les Journées Européennes des Métiers d'Art 2023 organisées par la municipalité sous l'impulsion de l'association des Plus Beaux Villages de France. Elles se tiendront dans les ateliers d'artistes vacants de l'ancien Couvent des Carmes, les salles polyvalentes étant louées pour le Salon des Vins Naturels.

Parallèlement, Madame la Maire se rendra samedi 1^{er} avril après-midi à l'Assemblée Générale des Plus Beaux Villages de France à Domme dans le Périgord.

- 21 avril 2023 à 20 h

Dans le cadre du Festival Chambre de Printemps de la Ferme de Villefavard, le Trio Musica Humana (musique baroque) donnera un concert dans l'église Saint-Hilaire intitulé "Secret Byrd", en hommage au compositeur anglais William Byrd.

- 22 et 23 avril 2023

Mortemart-Tourisme en Limousin accueillera une Fête des plantes organisée par MBS Events dans l'enceinte du Château des Ducs. La municipalité mettra également à disposition la place du Château des Ducs dès le 21 avril après-midi. La circulation sera interdite dans le centre-bourg le samedi et le dimanche.

- 10 juin 2023

Monsieur BOULLE, maire de Saint-Bonnet de Bellac, est venu présenter une course cycliste féminine organisée par l'Association Cyclisme au Féminin dont le parcours traversera Mortemart. Cette course compte pour une étape de la coupe de France. Le principe d'une participation financière sera évoqué lors d'un prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Secrétaire de séance



La Maire

